FRC 4 33338

CONVENTION NATIONALE.

C 25c
FRC
26045

OPINION

DE VERGNIAUD,

DÉPUTÉ DE LA GIRONDE,

PRONONCÉE

A LA CONVENTION NATIONALE,

Le 8 mai 1793, l'an deuxième de la République.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

JE ne viens pas vous préſenter un plan de Conſtitution, mais quelques idées & une motion d'ordre ſur la Conſtitution.

La révolution a dû néceſſairement bouleverſer tous les élémens du corps politique; il s'agit aujourd'hui de les mettre à la place que leur aſſigne la liberté, de les coordonner entre eux & avec elle d'une manière ſtable:

THE NEWBERRY LIBRARY

Il s'agit de ſubſtituer aux oſcillations du hasard, aux emportemens des paſſions, un mouvement ſagement combiné, qui devienne pour le corps politique le principe d'une nouvelle vie.

La France vous a choiſis pour remplir ce ſublime miniſtère; & ſans doute il tarde à votre zele d'exécuter l'engagement que vous impoſe une confiance auſſi honorable.

Vous vous hâterez de faire la Conſtitution; car ſi une déſorganiſation générale a pu vous paroître le plus efficace moyen de régénérer un corps politique uſé par le temps & de mauvaiſes lois, telle eſt néanmoins la violence de ce moyen hasardeux, que, ſi vous en prolongiez l'uſage un ſeul inſtant de trop, vous éprouveriez infailliblement dans votre expérience le ſort de ces filles inſenſées qui, s'étant laiſſées perſuader de couper en morceaux leur vieux père pour le rajeunir, ne devinrent que des parricides.

Vous vous hâterez de faire la Conſtitution; car, ce que vous deſirez tous, elle anéantira les factions qui déchirent la République; elle offrira une baſe fixe à l'opinion, aujourd'hui livrée à toutes les fluctuations de l'eſprit de parti; elle fera ſuccéder le deſpotiſme ſalutaire des principes à l'inſupportable tyrannie des ambitions individuelles: plus puiſſante qu'une armée, ſans effuſion de ſang, & par le ſeul attrait du bonheur, elle rendra à la patrie des enfans égarés qui déchirent ſon ſein, & éteindra les feux de la guerre civile.

C'eſt par elle que ceſſera l'interrègne des lois, pendant lequel l'homme paiſible qui a la bonne foi de les obſerver, eſt au moins regardé par les hommes ardens comme mauvais révolutionnaire; & celui qui, pour ſa ſûreté, oſe réclamer leur ſauve-garde, eſt ſouvent pourſuivi comme un ennemi public par les protecteurs du meurtre & du pillage; c'eſt par elle que diſparoîtront de votre

code, & je crois important de l'annoncer aux Français, cette législation & ce gouvernement de circonstances, commandés sans doute par la nécessité, & justifiés par de trop mémorables trahisons, mais qui pèsent sur les bons citoyens comme sur les mauvais, & qui, s'ils employoient jamais des hommes qui ne fussent pas d'une vertu éprouvée, pourroient bientôt, sous le nom de la liberté, fonder la tyrannie; c'est par elle que l'on trouvera dans le zèle à la défendre, une mesure invariable du patriotisme, & qu'on ne le jugera plus d'après la soumission ou la résistance aux opinions des acteurs qui se sont succédés dans les grands rôles de la révolution; c'est par elle enfin qu'on sera affranchi de cette théologie politique qui érige toutes ses décisions en autant de dogmes, qui menace tous les incrédules de ses autodafés, & qui, par ses persécutions, glace l'ardeur révolutionnaire dans les ames que la nature n'a pas douées d'une grande énergie.

La Constitution dissipera les alarmes que des discours insensés ou soudoyés par les cabinets de Saint-James & de Berlin jettent dans l'ame de tous les propriétaires. Et remarquez que je ne parle pas de ces hommes à grande fortune, dont le lâche égoïsme ne permet pas de s'appitoyer sur leurs inquiétudes: je parle de plusieurs millions de cultivateurs disséminés dans les campagnes, de la portion la plus précieuse du peuple, puisqu'elle nourrit l'autre; je parle de ces hommes dont l'activité vivifie le commerce, l'agriculture & tous les arts, & répand l'aisance par-tout où ils sont encouragés: livrés aujourd'hui à des frayeurs, je crois, mal fondées, mais accréditées avec un art bien perfide, ils placent leur fortune chez l'étranger, & appauvrissent la France par l'émigration de leurs capitaux. Chaque déclamation contre les propriétés, voue quelques terres à la stérilité & quelques familles à la misère.

La Constitution est la plus grande, ou plutôt, ainsi que l'a dit notre collègue Daunou, elle est le complément des mesures de sûreté générale; c'est elle qui, principe de l'ordre dans l'intérieur, y deviendra bientôt la source de l'abondance; qui, rehaussant la confiance dans le gouvernement, accélérera la vente des biens nationaux & celle des biens des émigrés, rendra aux assignats leur véritable valeur & produira la diminution graduelle du prix des subsistances; c'est elle qui ranimant dans tous les cœurs l'enthousiasme de la liberté, refroidi peut-être dans quelques-uns par les désordres prolongés de l'anarchie, conduira de nouveaux bataillons à vos armées, & guidera vos armées elles-mêmes, brûlantes d'une nouvelle ardeur, à des triomphes assurés. C'est après son acceptation que la République & la liberté seront véritablement fondées; c'est alors que les tyrans coalisés renonceront à l'espoir de vous remettre sous le joug d'une Constitution royale; c'est alors qu'avec des armées formidables pour vous défendre, & un gouvernement respecté pour négocier, vous pourrez donner la paix à l'Europe, & voir se lever le jour heureux où la France recueillera les fruits de tous ses sacrifices à la liberté.

Enfin, & ici je parlerai avec franchise, non pour nous décourager, mais pour augmenter en nous, s'il est nécessaire, le sentiment du plus impérieux des devoirs; la constitution est le seul port où nous puissions trouver notre salut. Hâtons-nous, citoyens! Si par une insouciance criminelle, ou par une ambition coupable de perpétuer nos pouvoirs, nous ne dirigeons promptement notre marche vers cet unique asyle, le vaisseau de la république, mal gouverné par nos haines réciproques, épuisé par les moyens extrêmes qu'il nous faut employer pour le conserver, tourmenté au-dedans par les secousses que lui impriment nos passions, par les

fureurs de la guerre civile & les déſordres de l'anarchie, preſſé au-dehors par de nombreux ennemis, tombera en diſſolution, & s'engloutira avec nous & la liberté dans les orages d'une dernière révolution.

Hâtons-nous, citoyens! Je ſuis loin cependant de vouloir vous inviter à étouffer la diſcuſſion. Les anciens légiſlateurs, pour faire reſpecter leur ouvrage, faiſoient intervenir quelques dieux entre eux & le peuple. Nous qui n'avons, ni le pigeon de Mahomet, ni la nymphe de Numa, ni même le démon familier de Socrate, nous ne pouvons interpoſer entre le peuple & nous que la raiſon, c'eſt-à-dire, une diſcuſſion ſolemnelle qui l'inſtruiſe & nous éclaire, qui nous mène à la découverte des véritables baſes ſur leſquelles peut repoſer ſa félicité, & qui le détermine à les accepter quand nous les lui préſenterons. Tout ce que je ſollicite, c'eſt qu'une diſcuſſion d'où dépend le ſort de la patrie ne ſoit jamais interrompue par de miſérables incidens, & qu'on adopte un plan qui accélère ſa marche ſans nuire à ſes développemens.

Or, quel ſera ce plan?

Il eſt une queſtion que nous avons laiſſée à l'écart, & qui, ce me ſemble, devoit avoir la priorité ſur tout autre travail.

Nous voulons tous la république. Quelle ſera la nature du gouvernement que nous donnerons à cette république.

Pour que notre ouvrage ait dans ſes parties, & la liaiſon qui ſeule fait la ſolidité, & l'harmonie qui permet d'eſpérer le bonheur, pour qu'il ne ſoit pas le réſultat incohérent & peu durable des mauvais ſuccès ou des triomphes qu'auront obtenus les paſſions auxquelles nous ſommes ſi ſouvent livrés; pour que nous puiſſions nous entendre dans le cours de la diſcuſſion, il faut dire franchement quel eſt le but auquel nous nous propoſons d'atteindre, & cette profeſſion de foi n'eſt

peut-être pas inutile au maintien de l'esprit public.

Rousseau, Montesquieu & tous les hommes qui ont écrit sur les gouvernemens, nous disent que l'égalité de la démocratie s'évanouit là où le luxe s'introduit; que les républiques ne peuvent se soutenir que par la vertu; & que la vertu se corrompt par les richesses.

Pensez-vous que ces maximes appliquées seulement par leurs auteurs à des états circonscrits, comme les républiques de la Grèce, dans d'étroites limites, doivent l'être rigoureusement & sans modification à la république française? Voulez-vous lui créer un gouvernement austère, pauvre & guerrier comme celui de Sparte?

Dans ce cas, soyez conséquens comme Lycurgue; comme lui, partagez les terres entre tous les citoyens; proscrivez à jamais les métaux que la cupidité humaine arrache aux entrailles de la terre; brûlez même les assignats, dont le luxe pourroit aussi s'aider; que la lutte soit le seul travail des Français; étouffez leur industrie; ne mettez entre leurs mains que la scie & la hache; flétrissez par l'infamie l'exercice de tous les métiers utiles; déshonorez les arts & sur-tout l'agriculture; que les hommes auxquels vous aurez accordé le titre de citoyen, ne paient plus d'impôts; que d'autres hommes auxquels vous refuserez ce titre, soient vos tributaires & fournissent à vos dépenses; ayez des étrangers pour faire votre commerce, des ilotes pour cultiver vos terres, & faites dépendre votre subsistance de vos esclaves.

Il est vrai que de pareilles lois, qui établissent l'égalité entre les citoyens, consacrent l'inégalité entre les hommes; que si elles ont fait fleurir pendant plusieurs siècles la liberté de Sparte, elles ont maintenu pendant plusieurs siècles l'oppression des villes de la Laconie & la servitude d'Hélos. Il est vrai que les institutions de Lycurgue, qui prouvent son génie, en ce qu'il n'entreprit de les fonder que sur un territoire d'une très-mé-

diocre étendue, & pour un ſi petit nombre de citoyens que le plus fort recenſement ne le porte pas au-delà de dix mille, prouveroient la folie du légiſlateur qui voudroit les faire adopter à vingt-quatre millions d'hommes. Il eſt vrai qu'un partage des terres & le nivellement des fortunes ſont auſſi impoſſibles en France que la deſtruction des arts & de l'induſtrie, dont la culture & l'exercice tiennent au génie actif que ſes habitans ont reçu de la nature. Il eſt vrai que l'entrepriſe ſeule d'une pareille révolution exciteroit un ſoulèvement général, que la guerre civile parcourroit toutes les parties de la république, que tous nos moyens de défenſe contre d'inſolens étrangers ſeroient bientôt évanouis, que le plus terrible des niveleurs, la mort, planeroit ſur les villes & les campagnes. Mais je conçois que la ligue des tyrans puiſſe nous faire propoſer, au moins indirectement, par les agens qu'elle ſoudoie, un ſyſtême d'où réſulteroit pour les Français la ſeule égalité du déſeſpoir & des tombeaux, & la deſtruction totale de la république.

Voulez-vous fonder comme à Rome une république conquérante, & votre orgueil ſe flatteroit-il que les nations étrangères, impuiſſantes pour vous aſſervir, le feront auſſi pour ſe défendre contre vos invaſions ?

Je vous dirais que, dans les républiques, les conquêtes furent preſque toujours funeſtes à la liberté ; qu'un gouvernement trop militaire l'environne chaque jour de nouveaux dangers. J'ajouterais, avec Monteſquieu, que rien n'eſt plus redoutable pour les peuples libres, que l'ivreſſe des grands ſuccès ; que la victoire de Salamine perdit Athènes, comme la défaite des Athéniens perdit Syracuſe.

Et peut-être la poſtérité penſera-t-elle que nous n'aurions pas eſſuyé les revers de cette campagne, ſi notre entrée triomphale dans la Belgique ne nous eût perſuadés qu'il n'y avoit plus de revers poſſibles pour nous.

Pourquoi, d'ailleurs, voudriez-vous faire des conquêtes ? Pour asservir les peuples vaincus ? vous ne pourriez plus parler de liberté ; ce seroit vous proclamer les oppresseurs du genre humain. Pour les rendre libres, de manière que leur réunion forcée ne fût que le salaire du service que vous leur auriez rendu ? Vous ne pourriez plus parler des droits des hommes ; ce seroit vous en proclamer les vils trafiquans ?

Enfin, voulez vous faire du peuple français, un peuple qui ne soit qu'agriculteur & négociant, & lui appliquer les paisibles institutions de Guillaume Penn ?

Mais, comment un pareil peuple pourroit-il exister, environné de nations presque toujours en guerre, & gouvernées par des tyrans, qui ne connoissent d'autres droits que celui de la force ?

Après être entré dans ces développemens sur ce qu'il ne faut pas que soit notre gouvernement, peut-être parviendrons-nous à être d'accord sur ce qu'il doit être en effet.

Tout législateur doit consulter la nature & la politique : la nature, puisqu'il fait des lois pour des hommes ; la politique, puisqu'il les fait pour des hommes en société, environnés d'autres hommes en société.

La constitution la plus parfaite sera celle qui fera jouir de la plus grande somme de bonheur possible, & le corps social, & les individus qui le composent.

Il ne peut y avoir de vrai bonheur, ni pour le corps social, ni pour ses membres, sans liberté ; il ne peut y avoir de vraie liberté sans égalité ; il ne peut y avoir ni liberté ni égalité, il n'y aura que le droit du plus fort, si les lois de la justice éternelle sont impunément violées. Toute constitution doit donc garantir la liberté, l'égalité & la justice.

L'homme n'a pas reçu seulement de la nature l'amour de l'indépendance, mais encore une foule d'autres pas-

ſions, avec l'induſtrie qui les ſatisfait & la raiſon qui les dirige.

La conſtitution aura compromis le bonheur de la ſociété & celui des individus, ſi elle a négligé d'employer les paſſions particulières au bien général, ou ſi elle gêne dans leur développement les facultés intellectuelles des individus, ou même qu'elle ne ſeconde pas les élans de leur génie.

La conſtitution aura compromis le bonheur général, ſi, dans ſes moyens d'aſſurer la proſpérité du corps ſocial, elle contrarie les localités aſſez fortement prononcées pour être regardées comme le vœu de la nature : par exemple, ſi elle ordonne à l'Arabe vagabond de ſemer du blé dans le ſable des déſerts, ou à l'Egyptien de mépriſer les richeſſes d'une terre fécondée par le Nil ; ſi elle preſcrit à un peuple placé loin des fleuves & des mers, d'être navigateur, ou ſi elle défend à celui qui a de gras pâturages, d'élever des beſtiaux.

Ainſi, ce légiſlateur ſeroit inſenſé, qui diroit aux Français : Vous avez des plaines fertiles, ne ſemez pas de grains; des vignes excellentes, ne faites pas de vin. Votre terre, par l'abondance de ſes productions & la variété de ſes fruits, peut fournir, & aux beſoins, & aux délices de la vie, gardez-vous de la cultiver ; vous avez des fleuves ſur leſquels vos départemens peuvent tranſporter leurs productions diverſes, & par d'heureux échanges, établir dans toute la république l'équilibre des jouiſſances, gardez-vous de naviguer ; vous êtes nés induſtrieux, gardez-vous d'avoir des manufactures. L'océan & la méditerranée vous prêtent leurs flots pour établir une communication fraternelle & une circulation d'abandonner avec tous les peuples du globe, gardez-vous d'avoir des vaiſſeaux.

Il ne manqueroit plus que d'ajouter à ce langage : Dans

vos climats tempérés, le soleil vous éclaire d'une lumière douce & bienfaisante, renoncez-y; & comme le malheureux Lapon, ensevelissez-vous six mois de l'année dans un souterrain : vous avez du génie, efforcez-vous de ne pas penser, dégradez l'ouvrage de la nature, abjurez votre qualité d'hommes, & pour courir après une perfection idéale, une vertu chimérique, rendez-vous semblables aux brutes.

Si la constitution doit maintenir le corps social dans tous les avantages dont la nature l'a mis en possession, elle doit aussi, pour être durable, prévenir, par des règlemens sages, la corruption qui résulteroit infailliblement de la trop grande inégalité des fortunes. Mais, en même-temps, sous peine de dissoudre le corps social lui-même, elle doit la protection la plus entière aux propriétés. Ce fut pour qu'ils lui aidassent à conserver le champ qu'il avoit cultivé, que l'homme se réunit d'abord à d'autres hommes auxquels il promit l'assistance de ses forces pour défendre aussi leurs champs. Le maintien des propriétés est le premier objet de l'union sociale; qu'elles ne soient pas respectées, la liberté elle-même disparoît. Vous rendez l'industrie tributaire de la sottise; l'activité, de la paresse; l'économie, de la dissipation : vous établissez sur l'homme laborieux, intelligent & économe, la triple tyrannie de l'ignorance, de l'oisiveté & de la débauche.

Je conclus de ces simples apperçus, dont les développemens suivront les progrès de la discussion, que vous ne voulez faire des Français, ni un peuple conquérant, ni un peuple que l'on puisse asservir, ni un peuple purement agricole ou commerçant & sans soldats pour le défendre, ni un peuple purement militaire & avec des gardes prétoriennes qui disposent de la toute-puissance, ni un peuple tellement ami de la guerre qu'il devienne l'effroi des autres nations, ni un peuple tellement livré

aux molleſſes de la paix, que, pareil aux Athéniens, il redoute plus les rois qui l'attaqueroient, comme les ennemis de ſes plaiſirs, que comme les ennemis de ſa liberté, ni un peuple qui ſe corrompe par le luxe, & que vous enivriez dans les feſtins de Lucullus, ni un peuple qui s'aviliſſe par la miſère, qui perde dans une orgueilleuſe pareſſe les qualités brillantes de ſon eſprit, & qu'au milieu des prodigalités de la nature, vous nourriſſiez avec le brouet de Lacédémone.

Je penſe que vous voulez profiter de ſa ſenſibilité pour le porter aux vertus qui ſont la force des Républiques, de ſon activité induſtrieuſe, pour multiplier les ſources de ſa proſpérité; de ſa poſition géographique, pour agrandir ſon commerce; de ſon amour pour l'égalité, pour en faire l'ami de tous les peuples; de ſa force & de ſon courage, pour lui donner une attitude qui contienne tous les tyrans; de l'énergie de ſon caractère trempé dans les orages de la révolution, pour l'exciter aux actions héroïques, de ſon génie enfin, pour lui faire enfanter ces chefs-d'œuvres des arts, ces inventions ſublimes, ces conceptions admirables qui ſont le bonheur & la gloire de l'eſpèce humaine.

C'eſt en raiſonnant dans cette hypothèſe que j'examine les divers projets de conſtitution.

Je voudrois y diſtinguer, & la partie organique du gouvernement, & les inſtitutions morales qui font aimer le gouvernement, qui corrigent les défauts & perfectionnent les qualités du caractère national, qui inſpirent cet enthouſiaſme de la liberté & de la patrie, auquel les Grecs durent la journée de Marathon, auquel nous-mêmes devons les palmes que nous avons cueilles dans les gorges d'Argonne.

Dans tous, excepté dans celui de Saint-Juſt, je ne vois que la partie organique.

Il ſemble qu'on ait pris les hommes pour des automates, & qu'on ait cru pouvoir les gouverner avec les lois de la mécanique.

Je ne développerai dans ce moment aucune idée à cet égard; peut-être même me ſuis-je déjà livré à trop de réflexions, puiſque je n'ai qu'un plan de diſcuſſion à vous préſenter.

Pluſieurs projets de conſtitution vous ont été lus; pluſieurs ont été imprimés : quelle marche, maintenant, allez-vous ſuivre? accorderez-vous la priorité à l'un de ces projets? Mais comment déciderez-vous la queſtion de priorité? ſera-ce ſans faire une analyſe comparée des projets? alors, vous accordez la priorité de confiance, & la raiſon ne vous garantit pas la bonté de votre choix. Diſcuterez-vous au contraire les divers projets ? ferez-vous des rapprochemens de leurs vices & de leurs perfections? c'eſt vous jeter dans une carrière où l'eſprit de parti peut vous faire errer des mois entiers, & la priorité accordée, vous n'aurez encore preſque rien fait. Ajoutez qu'on vous propoſera probablement, d'entendre encore la lecture de nouveaux projets. Si vous y conſentez, la difficulté de prononcer ſur la priorité s'accroît. Si vous refuſez, peut-être que vous vous privez de grandes lumières & que vous vous expoſez à des regrets.

Mais s'il eſt preſque impoſſible de faire à la tribune une comparaiſon raiſonnée des divers projets conſidérés dans leur enſemble, ou du moins, d'arriver par cette comparaiſon à un réſultat qui obtienne la majorité des ſuffrages, rien ne me paroît plus aiſé que de comparer les divers projets, ſi on les examine ſucceſſivement dans chacune de leurs baſes, & d'accorder une priorité qui n'exige aucune diſcuſſion préalable, & cependant ne compromette point votte ſageſſe, parce qu'elle

qu'elle n'exclura aucun plan, & qu'elle appelera toutes les lumières. Je m'explique.

Dans tous les projets, on traite de la souveraineté du Peuple, de la forme du gouvernement, de l'organisation du Corps législatif, de celle d'un conseil exécutif, du mode d'élection des représentans du peuple, &c.

Le plan du comité de constitution est, sous ce rapport, le plus vaste & le plus complet. Aux institutions morales près, dont il n'y est fait aucune mention, il embrasse presque toutes les questions qui peuvent nous conduire à l'organisation d'un gouvernement. Plusieurs peut-être y paroîtront bien, d'autres mal résolues; mais en examinant chacune des questions, chacune des solutions correspondantes; en écoutant dans le même ordre les opinions diverses des membres de l'assemblée, les décrets qui interviendroient seroient nécessairement le produit de toutes les méditations, & ils seroient d'autant plus rapidement rendus, que les questions étant précisées, nous échapperions par cette méthode aux divagations inévitables dans les discours où l'on est forcé de généraliser ses idées. Je proposerois donc d'arrêter une série de questions, de lire sur chacune les solutions du comité, & d'ouvrir ensuite la discussion sur la question & la solution. Dans la série que je présenterai, je ne me suis pas astreint rigoureusement à l'ordre suivi par le comité de constitution; j'ai adopté celui qui m'a paru le plus simple & le plus analytique, & j'ai ajouté les questions sur lesquelles le comité n'a pas donné de décisions.

Citoyens, hâtons-nous; la patrie & ses dangers nous pressent: la constitution a pour objet essentiel d'assurer la liberté politique du peuple & la liberté civile des citoyens; en suspendre le travail, ce seroit vous accuser vous mêmes, sinon de tyrannie, au moins d'insouciance

ſur les intérêts les plus chers qui vous ſont confiés.

Chaque corps politique a ſon enfance, ſa virilité & ſa vieilleſſe : la première aſſemblée conſtituante étoit dans la décrépitude lorſqu'elle réviſa ſon ouvrage, & ſon ouvrage n'a vécu qu'une année; le nôtre eût peut-être paſſé plus rapidement encore, ſi nous avions plutôt entrepris de le faire. Mais le moment eſt venu; nous devons avoir atteint notre virilité. Je ſuis loin de croire que nous nous ſoyions affoiblis par nos bruyans débats, & même par nos haines; j'aime à me perſuader que notre caractère en aura acquis plus d'énergie, & que du mouvement compoſé de nos paſſions & de notre raiſon, de nos méfiances réciproques & de notre ardeur commune pour la liberté, il réſultera un ouvrage qui ne ſera pas indigne de la France. Mais en même-temps il faut nous pénétrer d'une grande vérité : la Nation, juſqu'à ce jour indulgente pour nos fautes, s'apprête à nous juger avec rigueur; elle veut une conſtitution; ſa malédiction attend celui d'entre nous qui chercheroit à retarder l'exécution de ſa volonté ſuprême.

SÉRIE DE QUESTIONS SUR LA CONSTITUTION.

ARTICLE PREMIER.

LE peuple exercera-t-il la souveraineté par lui-même, ou convient-il qu'il en délègue l'exercice à des représentans ?

II.

Quelle est la division du territoire qui se concilie avec l'unité de la République & une bonne administration ?

III.

Tous les membres du corps social ont-ils droit de concourir à l'exercice de la souveraineté, ou quelles sont les qualités requises pour être citoyen ?

IV.

Le peuple élira-t-il ſes repréſentans immédiatement, ou par l'intermédiaire d'électeurs ?

V.

Dans l'un ou l'autre cas, quel ſera le mode d'élection ?

VI.

Comment ſeront tenues les aſſemblées où le peuple exercera ſa ſouveraineté, ou quelle ſera la forme des aſſemblées primaires ?

VII.

Quelles ſeront les baſes d'après leſquelles chaque partie de la République concourra à la repréſentation nationale ?

VIII.

Les repréſentans nommés par le peuple ſeront-ils chargés tout-à-la-fois & de la confection & de l'exécution des lois, ou bien y aura-t-il des agens particuliers à qui l'exécution ſera confiée ?

IX.

Quel ſera le mode d'organiſation intérieure du corps légiſlatif ? quel ſera le mode de ſes délibérations ? comment procédera-t-il à la confection de la loi ? quels ſeront ſes pouvoirs ? quelles bornes leur ſeront aſſignées ?

X.

Par qui ſeront nommés les agens d'exécution? quelle ſera leur organiſation? quelle ſera leur autorité? quelle ſera leur dépendance ou leur indépendance du corps légiſlatif? quelles ſeront leurs relations réciproques?

X I.

Quelles agences ſecondaires conviendra-t-il d'établir pour faciliter l'adminiſtration & aſſurer la plus prompte exécution des lois? comment ſeront organiſées, & par qui ſeront nommées ces agences ſecondaires?

X I I.

Quelles ſeront les baſes des contributions publiques?

X I I I.

Comment ſera organiſée l'adminiſtration de la tréſorerie nationale?

X I V.

Comment ſera organiſée l'adminiſtration de la juſtice civile & criminelle?

X V.

Quels ſont les moyens d'aſſurer à chaque individu la liberté civile?

X V I.

Quels ſont les moyens d'aſſurer au peuple ſa liberté politique? comment pourra-t-il exercer la ſouveraineté par lui-même, lorſqu'il ſera mécontent de ceux à qui il en aura confié l'exercice? Comment pourra-t-il faire changer une loi qui ne ſera pas conforme à ſa volonté,

ou les articles constitutionnels qui lui paroîtront contraires à son bonheur ?

XVII.

Quelle est la nature, la destination, & quels sont les devoirs de la force publique ?

XVIII.

Sur quelles bases doivent reposer les relations de la République française avec les nations étrangères ?

XIX.

Quelles sont les institutions morales qu'il conviendroit de rendre constitutionnelles.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

175

à Conserver.